



# Schéma de cohérence lémanique des transports

---

Actualisation 2019

---

# Sommaire

Éditorial	3
Origine, objectifs et intérêt de la démarche	4
Bilan des réalisations depuis 2017	6
Aménagements ferroviaires	6
Aménagements routiers	7
Transports collectifs	7
Réseau cyclable	8
Projets en cours d'étude ou de réalisation	8
Transports publics	8
Transports ferroviaires	8
Autres transports collectifs	9
Transports routiers	12
Autoroute A1 Lausanne-Genève	12
Département de l'Ain	13
Département de la Haute-Savoie	13
Canton du Valais	13
Canton de Genève	13
Réseau cyclable	16
Parcs Relais et aires de covoiturage	18
Conclusion	22
Contacts	23

# Impressum

Images de couvertures : © SNCF et © CFF

Cartes :  TTK  
Transport  
Technique  
Canton  
Kanton der Graubünden

# Éditorial

Le Conseil du Léman œuvre pour la construction d'une identité lémanique forte. Ses nombreux projets sont une illustration concrète de l'esprit de collaboration et d'amitié qui règne d'une rive à l'autre du Léman. Ils contribuent à renforcer le sentiment d'appartenance à cette communauté lémanique dont l'identité ne cesse de s'affirmer, au gré notamment d'une mobilité accrue.

La nécessité de développer une vision cohérente de la mobilité, par-delà la frontière, s'est imposée de longue date. La réalisation, puis la mise à jour régulière d'un Schéma de cohérence lémanique des transports est, elle aussi, devenue une évidence. Lieu de concertation et de coordination, la commission Mobilité lémanique s'est donné pour mission de réaliser puis de mettre régulièrement à jour ce schéma qui dresse un état des lieux de la mobilité dans l'espace lémanique, aide à la mise en cohérence des moyens de transport et cherche à favoriser l'émergence de projets audacieux.

La vision d'ensemble que permet le Schéma de cohérence des transports incite les cinq entités partenaires du Conseil du Léman que sont les Départements français de l'Ain et de la Haute-Savoie et les cantons suisses de Genève, de Vaud et du Valais à intensifier leurs échanges et à améliorer leur coordination. Ce schéma offre à intervalle régulier aux décideurs politiques et aux citoyens une « image » qui reflète la situation à un moment donné et les attentes de chaque partenaire en vue d'améliorer leurs vecteurs de mobilité.

Lorsque nous analysons les souhaits convergents d'amélioration de la mobilité à l'échelle du bassin lémanique, nous nous devons de constater que bâtir des voies de communication est un travail de longue haleine qui comprend de notables et visibles succès, mais aussi des retards, des réorientations et, parfois, des échecs. C'est tout l'art des bâtisseurs de ponts qui doivent franchir des obstacles souvent importants pour connecter des communautés, à la fois proches et éloignées, mais dont les nombreux intérêts communs doivent être mis en relation et développés.

Je tiens ici à remercier, au nom du Conseil du Léman, les services transports et mobilité des différentes entités membres pour leur collaboration régulière et active. Mes remerciements s'adressent également à toutes les personnes qui ont contribué à la présente mise à jour du Schéma de cohérence lémanique des transports.

Cette publication coïncide avec la mise en service du Léman Express, une réalisation transfrontalière majeure et emblématique qui modifiera en profondeur la mobilité dans le bassin lémanique. Cette infrastructure ambitieuse nous permettra aussi, je l'espère, de donner de nouvelles impulsions pour poursuivre ensemble le développement concerté et performant de systèmes de transport multimodaux, pour que notre région lémanique reste un pôle d'attractivité économique reconnu offrant une excellente qualité de vie.

Jacques Melly



**Jacques Melly**

Conseiller d'État du canton du Valais  
Président de la commission Mobilité  
lémanique du Conseil du Léman



## Origine, objectifs et intérêt de la démarche

---

Fondé en 1987, le Conseil du Léman est une instance de coopération transfrontalière qui regroupe les cantons suisses de Genève, de Vaud et du Valais et les Départements français de l'Ain et de la Haute-Savoie ([www.conseilduleman.org](http://www.conseilduleman.org)). La Région Auvergne-Rhône-Alpes participe aux activités de l'organisme avec le statut d'observateur.

---

Le Conseil du Léman cherche à promouvoir les relations transfrontalières et à initier et soutenir des projets communs de coopération. Intervenant sur un bassin de vie de plus de 3 millions d'habitants, cet organisme transfrontalier constitue un lieu de dialogue et de concertation privilégié entre partenaires français et suisses.

Le territoire lémanique, à cheval sur la Suisse et la France, est marqué par une multitude d'autorités organisatrices en matière de mobilité, de projets d'infrastructures et de services de

transport. Les différents projets interagissent fréquemment. Ainsi, par exemple, la création d'un transport en commun en site propre sur un territoire pourra réduire la pression automobile sur les routes d'un territoire voisin. Il pourra aussi augmenter la demande de Parcs Relais dans les gares ou d'autocars en rabattement. La réalisation de projets autoroutiers ou 2x2 voies sur un territoire jusqu'à ses frontières induira inmanquablement, de par les nouveaux trafics routiers d'échange qu'ils engendrent, des impacts sur les territoires voisins.

Le Conseil du Léman a ainsi entrepris un travail de recensement et de mise à jour des projets et des analyses prospectives réalisés en matière de transports dans la région lémanique en général, et plus spécifiquement dans les agglomérations franco-valdo-genevoises, Thonon-les-Bains – Publier – Évian-les-Bains, Lausanne-Morges et Chablais-Agglo. Pour y parvenir, il a chargé sa commission Mobilité lémanique d'établir un inventaire regroupant l'ensemble des projets de mobilité d'envergure régionale, de proposer une vision d'ensemble et de dégager une lecture prospective des transports à l'échelle du bassin lémanique.

Ce travail engagé depuis 2008 a abouti à l'élaboration du Schéma de cohérence lémanique des transports partagé et validé par les cinq entités regroupées au sein du Conseil du Léman.

Initialement, le schéma comportait cinq cartes illustrant à l'échelle lémanique :

- les principaux projets et études en cours en matière de projets routiers structurants
- les principaux projets et études en cours en matière d'infrastructures de transports routiers
- les principes de dessertes ferroviaires
- les principaux projets et études en cours en matière de transports collectifs
- le réseau cyclable structurant.

Lors de la précédente actualisation du schéma en 2017, une carte supplémentaire portant sur les aires de covoiturage, Parcs Relais (P+R) et similaires a été proposée, puis validée. La brochure actuelle présente une version actualisée 2019 du schéma et des six cartes qui le composent.

Dans sa version actualisée, le Schéma de cohérence lémanique des transports a pour objectif premier la mise en perspective à l'horizon 2030/35 de l'ensemble des projets de transport portés par les collectivités publiques suisses et françaises qui bordent le Léman, afin d'en proposer une vision unique et d'aider à leur mise en cohérence. Il propose une analyse multimodale des réseaux structurants, eu égard aux besoins induits par la croissance économique, l'évolution démographique et l'accroissement des besoins en mobilité.

Avec ce document, les partenaires du Conseil du Léman s'engagent non seulement à partager un diagnostic, des enjeux et une volonté de mettre en cohérence leurs projets. Ils expriment également leur volonté de pérenniser la concertation et l'échange d'information.

La méthode de travail adoptée pour la réalisation du Schéma de cohérence lémanique des transports a consisté à recenser les différents projets, à établir un diagnostic en matière de mobilité, puis à analyser la dimension multimodale de ces projets et à bâtir une vision stratégique cohérente des transports sur l'ensemble du bassin lémanique.

Ce travail a été réalisé grâce à des rencontres régulières entre les services techniques en charge de la mobilité des différentes administrations publiques concernées. Lieux d'échanges et de discussion, ces rencontres ont permis aux techniciens des cinq entités de mieux connaître les projets sur lesquels travaillent leurs partenaires et de mieux appréhender les interactions des différents projets entre eux.

En compilant l'ensemble des projets d'envergure régionale, le Schéma de cohérence lémanique des transports présente une vision globale de ce que sera l'armature des réseaux de transports en 2030/35. Il permet notamment de mettre en parallèle les différents projets d'agglomération réalisés sur le territoire lémanique. De ce point de vue, il constitue le document unique synthétisant la planification des transports à l'échelle du bassin lémanique à long terme. Cette vision d'ensemble permet ensuite de mener une analyse sur l'articulation des différents projets entre eux, afin de déterminer leur compatibilité et la cohérence générale de l'action des collectivités. Régulièrement discuté au sein de la commission Mobilité, le Schéma de cohérence lémanique des transports constitue un véritable outil d'aide à la décision en matière de transport à l'échelle du territoire lémanique dont la pertinence est reconnue.



Point de croisement de Mies et Chambésy (Vaud).

## Bilan des réalisations depuis 2017

Les principaux projets de mobilité lémaniques réalisés depuis la dernière mise à jour du Schéma de cohérence des transports en 2017 et jusqu'en 2019 sont recensés ci-après. Cet état des lieux a été établi par les services en charge des transports et de la mobilité des cantons du Valais, de Vaud, de Genève, des Départements de la Haute-Savoie et de l'Ain. Il couvre les secteurs ferroviaire, routier et cyclable ainsi que les transports collectifs.

### Aménagements ferroviaires

L'ouverture de la [nouvelle ligne Cornavin – Eaux-Vives – Annemasse \(CEVA\)](#), le 15 décembre 2019, permet la mise en service intégrale du Léman Express. Véritable trait d'union franco-suisse, le Léman Express accueillera chaque jour 50'000 voyageurs sur les 240 trains qui circuleront dans les cantons de Vaud et de Genève ainsi qu'en

Région Auvergne-Rhône-Alpes, dans l'Ain et en Haute-Savoie. Historique et unique, le Léman Express est le plus grand réseau ferroviaire régional transfrontalier d'Europe. Il se déploie entre Coppet, Genève, Bellegarde, Saint-Gervais-les-Bains-le-Fayet, Annecy et Évian-les Bains.

- **Projet Léman Express**
  - ↳ achèvement des points de croisement de Mies et Chambésy en 2018 et mise en service de la cadence au ¼ d'heure entre Coppet et Lancy-Pont-Rouge en juin 2018
  - ↳ soudure des rails entre le tronçon français et le tronçon suisse le 21 septembre 2018
  - ↳ mise en service le 15 décembre 2019.
- **Extension de capacité du nœud de Genève.** Les études d'avant-projet de la gare souterraine sont en cours depuis 2018. Les premiers travaux préparatoires sont prévus dès la fin 2019.
- **Ligne ferroviaire sud lémanique entre Évian-les-Bains et le Valais.** La première phase de l'étude d'aménagement des espaces publics autour des futures haltes et gares de la ligne ferroviaire du RER Sud-Léman a été terminée en décembre 2016. Les études d'avant-projet sont en phase de démarrage et devraient durer jusqu'en 2022.

## Aménagements routiers

Opérations ponctuelles de sécurisation réalisées dans le département de l'Ain

- **carrefour CERN à Prévessin-Moëns (RD35):** réalisation d'un carrefour à feux en 2017/2018
- **carrefour de Mury (RD 984c×15c):** réalisation d'un giratoire en 2017/2018



Carrefour CERN à Prévessin-Moëns (RD35): réalisation d'un carrefour à feux en 2017/2018 (Ain).



## Transports collectifs

Mise en exploitation commerciale à Genève de la première ligne de bus électrique TOSA, premier autobus de grande capacité 100% électrique sans ligne de contact, en avril 2018.

Bus électrique TOSA avec son système de recharge de batterie électrique (Genève).

# Réseau cyclable

- Approbation du Plan Vélo 01 qui définit la politique cyclable du Département de l'Ain pour les années 2017 à 2021.
- Révision en cours du Schéma cyclable 2030 du Grand Genève adopté en juillet 2014; ce schéma fixe les principaux itinéraires cyclables fonctionnels et touristiques.
- Mise en œuvre du plan d'actions de la mobilité douce 2015-2018 du canton de Genève qui fixe les actions en faveur du vélo pour la période 2015-2018, notamment le traitement des pénétrantes cyclables d'intérêt cantonal et élaboration du plan d'actions 2019 - 2023 qui fixe la réalisation des mesures « mobilité douce » des programmes d'agglomération.
- Réalisation de la voie verte cyclable entre la gare des Eaux-Vives (Genève) et Bonne (Haute-Savoie) et poursuite des études pour plusieurs autres tronçons de la voie verte d'agglomération.
- Suite de la mise en œuvre de la stratégie de promotion du vélo du canton de Vaud avec:
  - ↳ la définition du réseau fonctionnel structurant
  - ↳ la participation cantonale aux aménagements du réseau
  - ↳ l'obtention d'un crédit-cadre de 17 millions de francs pour la période 2019-2023.



Voie verte Genevois français (Haute-Savoie).

© Annemasse Agglo

# Projets en cours d'étude ou de réalisation

## Transports publics

### Transports ferroviaires

La **liaison ferroviaire Lausanne-Genève** fait l'objet de différents programmes de modernisation dans l'objectif d'augmenter les capacités d'accueil du trafic en gare et des voies existantes.

#### À l'horizon 2020:

- Réaménagement de la gare de Lausanne avec des quais de 420m de long et une hauteur de 55 cm en-dessus du rail
- Adaptation de la gare de Renens avec augmentation de la largeur des quais et mise à niveau de la hauteur des quais
- Extension et mise aux normes des gares et haltes entre Genève et La Plaine avec des quais de 150m de long et une accessibilité pour les personnes à mobilité réduite
- Fin des travaux liés à l'augmentation de capacité entre Lausanne et Brigue.



#### À l'horizon 2025-2035:

- Extension de la capacité de la gare de Genève-Cornavin par la construction d'une gare souterraine
- Introduction de la cadence au ¼ d'heure entre Genève et La Plaine
- Allongement des quais pour accueillir les trains plus longs du Léman Express entre Genève-Cornavin et Coppet
- Mise en place d'une cadence au ¼ d'heure sur les trains IC et RE circulant entre Lausanne et Genève
- Renouvellement de l'enclenchement de Lausanne, dans le cadre du projet Léman 2030.

Le **réseau ferroviaire haut-savoyard**, limité en capacité du fait des voies uniques, fait également l'objet d'un programme de modernisation important mené par les différents acteurs du territoire, dont la Région Auvergne-Rhône-Alpes, dans le cadre du redéploiement de l'offre Léman Express.

Les études pour la réouverture de la **ligne ferroviaire entre Évian et St-Gingolph** au trafic de voyageurs sont inscrites au Contrat de plan État-région (CPER) 2014-2020 passé entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et l'État français. La réouverture de la ligne Sud-Léman, dans le prolongement de la mise en service à fin 2019 du Léman Express, permettra le bouclage ferroviaire autour du Léman. Les études sont accompagnées par différents acteurs du Chablais, notamment le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais (SIAC), la Communauté de Communes du Pays d'Évian et de la Vallée d'Abondance (CCPEVA), ainsi que Chablais-Région.

#### Autres transports collectifs

Au cœur du **Grand Genève**, différents projets de prolongements de lignes de tramway et de bus à haut niveau de service (BHNS) sont en cours d'étude ou de réalisation, notamment sur les territoires transfrontaliers proches :

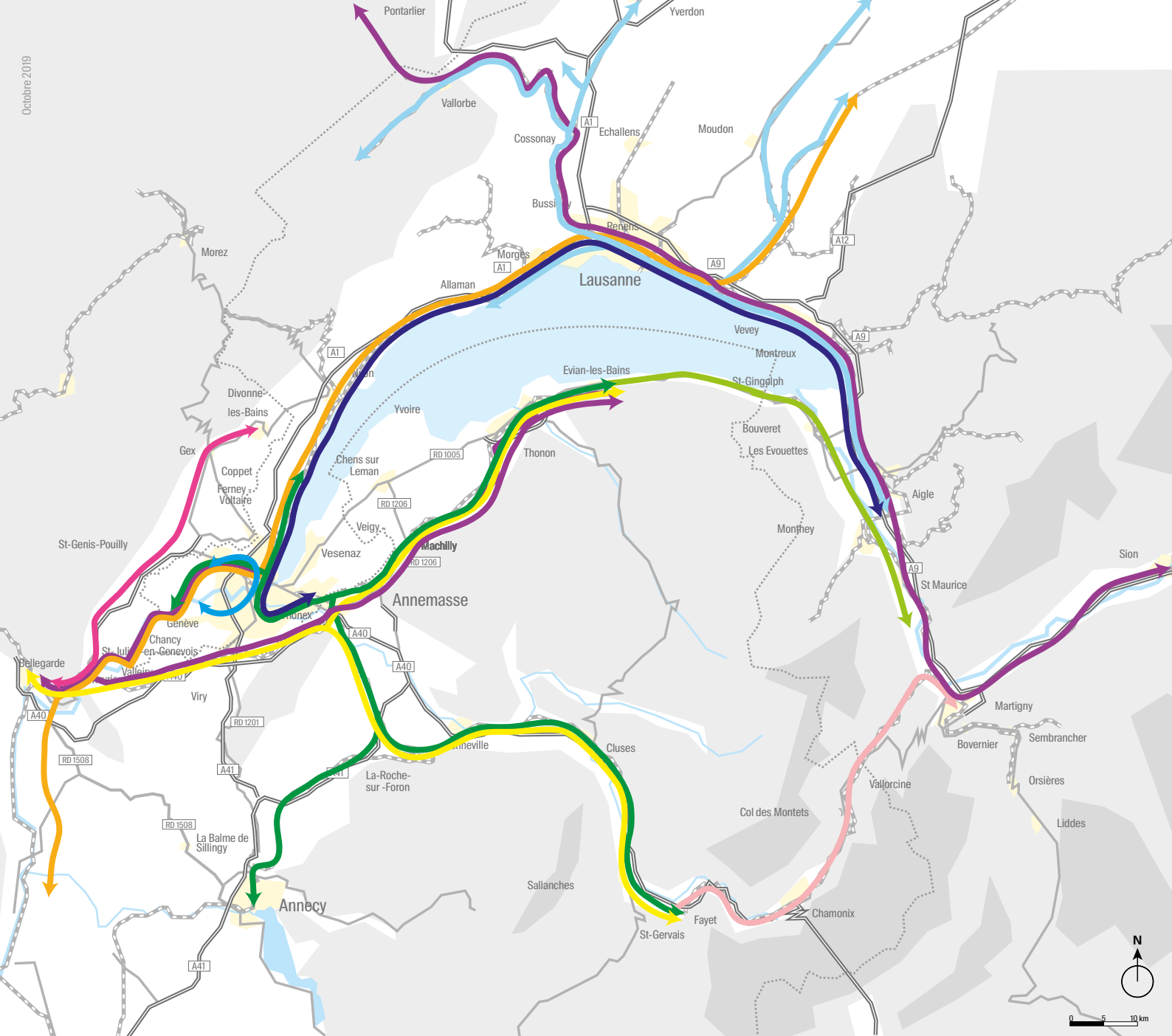
- BHNS entre Gex et Ferney-Voltaire : début des travaux du côté Gex en 2017 pour une mise en service à l'horizon 2021
- Tramways :
  - ↳ Genève – Bernex-Vailly : démarrage des travaux en 2019 pour une mise en service en décembre 2020.
  - ↳ Genève – Annemasse : démarrage des travaux en 2017 pour une mise en service en décembre 2019.
  - ↳ Genève – Saint-Julien-en-Genevois : 1<sup>re</sup> étape entre les Palettes et la ZIPLO à l'horizon 2021; 2<sup>e</sup> étape entre la ZIPLO et Saint Julien gare en 2023.
- BHNS Thonon – frontière du canton de Genève : mise en service en 2020.

- BHNS « Porte de France (Saint-Genis-Pouilly) / Meyrin-CERN » : début des travaux fin 2020/début 2021.
- Extension du tram 15 au Grand-Saconnex : mise en service prévue en 2024.
- Projet de prolongement du tram Nations-Grand-Saconnex à Ferney-Voltaire (en cours d'étude).

Dans l'**agglomération lausannoise**, le Projet d'Agglomération Lausanne-Morges prévoit le développement des axes forts de transports publics urbains (AFTPU) avec la construction du tram Lausanne (Flon) – Renens (Gare), puis son prolongement jusqu'à Villars Ste-Croix, le renforcement de la ligne de métro m2 et la création de la ligne de métro m3 entre la gare de Lausanne et la Blécherette ainsi que la création du réseau de lignes de BHNS.

Sur le secteur du **Chablais suisse**, l'amélioration de l'offre du chemin de fer AOMC entre Aigle (VD) et Monthey (VS) est à l'étude.

Des **liaisons lacustres** en développement complètent ce maillage, notamment en reliant les rives sud et nord du Léman.



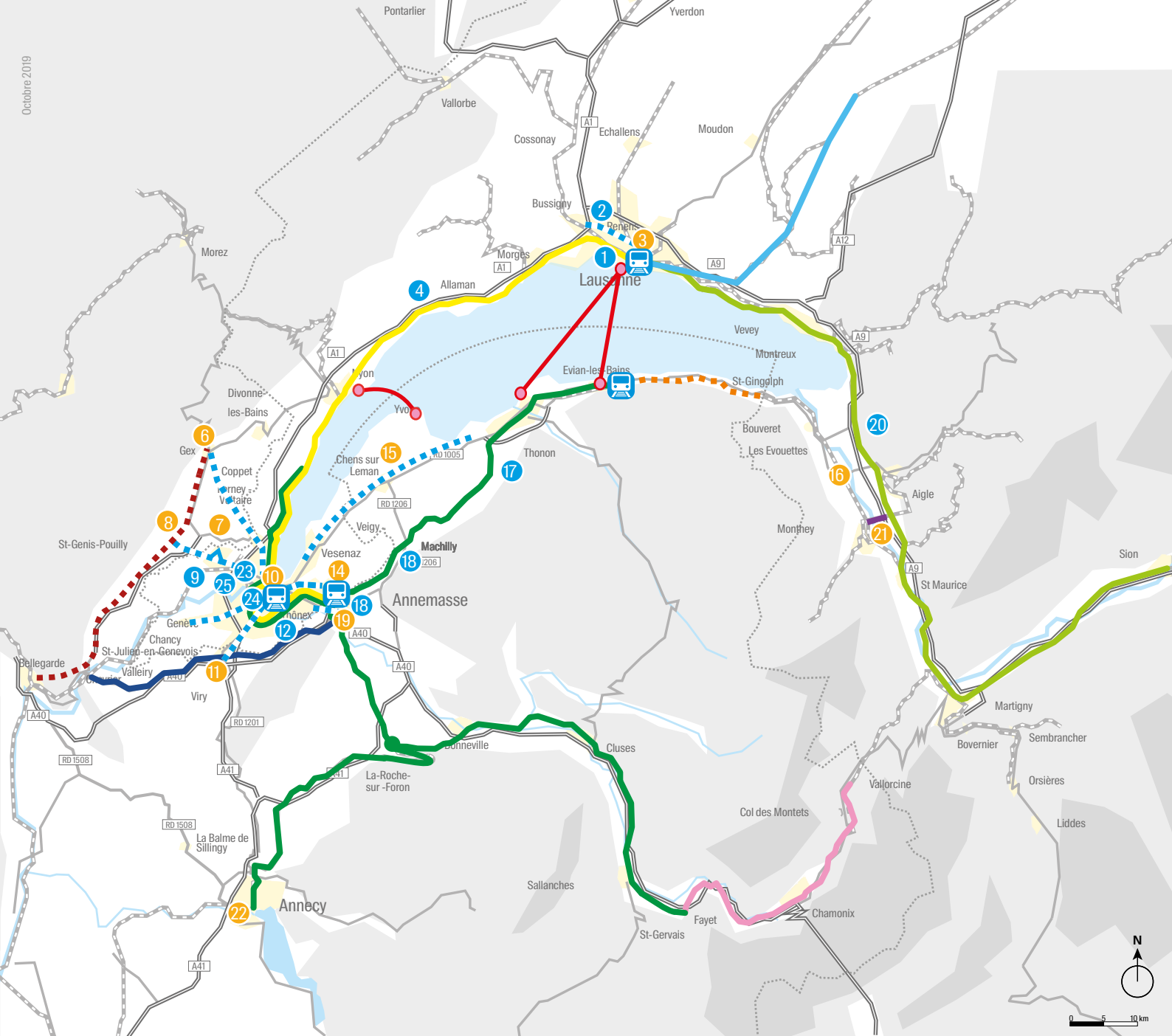
## Principes de dessertes ferroviaires

Développer un réseau transports collectifs performant et hiérarchisé pour accompagner le fonctionnement métropolitain du territoire lémanique

- Lémán Express via le CEVA, colonne vertébrale structurant la métropole, à prolonger à terme vers le Valais
- Ligne Sud Lémanique continue vers le Valais (dont RER Valais Wallis prolongé)
- Trains Annemasse – Genève – Lausanne – Bas Valais: renforcement progressif de l'offre ferroviaire grandes lignes suisses
- La liaison Saint-Gervais – Martigny: un maillage stratégique à renforcer
- Réseau RER Vaudois: modernisation et développement progressif de l'offre
- Ligne du «Pied du Jura»
- Diamétrale Bernex – LPR – Cornavin – Genève aéroport – Meyrin (horizon 2040+)

Relier la métropole lémanique aux réseaux de transports des métropoles européennes

- Amélioration des liaisons existantes de/vers Paris et Milan
  - Nouvelles liaisons directes vers Lyon et Chambéry
  - Amélioration des liaisons ferroviaires entre Paris, la Vallée de l'Arve et le pays d'Évian
- Autres projets:
- construction du nouveau tunnel ferroviaire Lyon – Turin (inscrit dans le projet TGV Lyon – Turin)
  - connecter Monthey à la ligne du Simplon (horizon 2035-2040)



## Principaux projets et études en cours : Transports Collectifs

### Ferroviaire

- 1 Développement RER Vaud
  - 2 4<sup>e</sup> voie entre Lausanne et Renens et réaménagement gare Lausanne
  - 4 Augmentation de capacité Genève – Lausanne – Yverdon (PRODES EA 2035)
  - 9 Ligne La Plaine – Genève : allongement des quais des gares de la ligne (mise en service étalée entre 2019 et 2021)
  - 12 Projet CEVA (2019) : liaison Cornavin – Eaux Vives – Annemasse
  - 17 Amélioration capacité ferroviaire Annemasse – Evian – Points de croisement
  - 18 Travaux modernisation étoile ferroviaire Annemasse (PRODES 2035)
  - 23 Diamétrale ferroviaire Zimeysa – Aéroport – Genève – Lancy – Bernex
  - 24 Extension gare de Genève-Cornavin (horizon 2030)
  - 25 Projet de Halte de Châteline
- Aménagements gare

### Amélioration relations ferroviaires

- Augmentation de capacité : Lausanne – Genève
- Coppet – Chablais / Arve / Annecy (en lien avec CEVA) – dont aménagements gares Annemasse et Evian, et signalisation La Roche-sur-Foron (2019)
- Augmentation de capacité (2018) puis accélération Lausanne – Viège (- 10 mn)
- Accélération Lausanne – Berne (- 15 mn)
- Réouverture ligne ferroviaire sud Léman (Études AVP en cours jusqu'en 2021)
- Renforcement offre Saint Gervais – Martigny
- Modernisation Ligne du Pied du Salève
- Connecter Monthey à la ligne du Simplon (2035-2040)

### Autres transports collectifs

- 1 Axes forts de transports publics urbains (AFTPU)
  - 6 Bus à Haut Niveau de Service – RD 1005 Gex – Ferney-Voltaire (2021)
  - 7 Projet prolongement tramway axe Grand Saconnex – Ferney-Voltaire
  - 8 Projet de BHNS « Porte de France-Meyrin » (2021)
  - 10 Prolongement TCSP (tram et bus) à Genève (2018-2025)
  - 11 Projet de tramway entre Genève et Saint-Julien (2019-2023)
  - 14 Axe trolleybus/TOSA Frontenex - Mica (2022)
  - 15 TCSP – RD 1005 (2020) – Axe Thonon-Frontière
  - 16 Nouveaux points de croisement RER Valais-Wallis études en cours – (mise en service vers 2023-24)
  - 19 Desserte d'Annemasse par la ligne de tramway T17 (2019)
  - 21 Amélioration offre AOMC entre Aigle et Monthey (2022-23)
  - 22 Projet de BHNS Sillingy – Gillon et Rive Ouest
- Projets de Transports en Commun
- Développement de l'offre lacustre
- Ligne du pied du Jura



Chantier du Tunnel des Évouettes (Valais).

## Transports routiers

**Divers programmes de modernisation du réseau routier sont planifiés par les entités membres du Conseil du Léman.**

### **Autoroute A1 Lausanne-Genève**

Sur le corridor Lausanne – Genève, la saturation du réseau national s'intensifie depuis plusieurs années.

Le programme d'élimination des goulets d'étranglement, porté par la confédération suisse, se traduit par de nombreux projets d'augmentation de la capacité du réseau autoroutier :

- Élargissement de l'autoroute A1 entre Nyon et Perly, pour une mise en service à l'horizon 2030
- Augmentation de la capacité du goulet d'étranglement de Crissier, par la création de voies et de bretelles supplémentaires, pour une mise en service à l'horizon 2030

- Élargissement à 2x3 voies du tronçon Villars-Ste-Croix – Cossonay, à l'horizon 2040
- Réalisation du contournement de Morges, à l'horizon 2040
- Étude relative à l'élargissement du tronçon Cossonay – Essert-Pittet
- Étude relative à l'augmentation de la capacité entre Villars-Ste-Croix et Montreux.

En parallèle, plusieurs jonctions seront complétées ou créées :

- Côté canton de Vaud, dédoublement de la jonction de la Blécherette (horizon 2022-2025), nouvelles jonctions de Chavannes (2025) et Ecublens (2030), compléments de la jonction de Malley (2025)
- Côté canton de Genève, création de la jonction de Versoix (2040), amélioration des jonctions de Nyon et Coppet (2034), modification de la jonction du Grand-Saconnex (2022), création de la demi-jonction de Vernier-Canada (2026) et adaptation de la jonction de Bernex (horizon 2025).

### Département de l'Ain

- Carrefour « Porte de France » (RD 884x35x984f) : le principe d'un carrefour dénivelé avec passage inférieur et mise en 2x2 voies urbaines de la RD 35 jusqu'au giratoire RD 35x35a a été retenu. Le marché de maîtrise d'œuvre est lancé pour la dénivellation du giratoire. Démarrage des travaux prévu pour fin 2020 ; un projet de BHNS « Porte de France-Meyrin », porté par la Communauté d'agglomération du Pays de Gex (Pays de Gex Agglo) est substitué à celui d'un tramway.
- Projet de raccordement du Pays de Gex à l'A40 : ATMB, société concessionnaire de l'A40, mène une étude de pré-faisabilité d'un raccordement du Pays de Gex à l'A40 (3 tracés identifiés). Le rendu de cette étude est attendu pour la fin de l'année 2019.
- Projet de liaison RD 1005/RD35 : destiné à fluidifier le trafic entre Gex et Prévessin-Moëns, cet aménagement doit également être appréhendé en lien avec le projet de diffuseur de Versoix sur l'autoroute suisse A1 (horizon 2030) et les projets CERN.
- Carrefours Bois-Candide à Ferney-Voltaire (RD 35 x route de Meyrin x Chemin des Trois noyers x ZI de Bois Candide) : aménagement de deux carrefours à feux et création d'une voie verte. Réalisation des travaux prévue du second semestre 2019 jusqu'à fin 2020.

### Département de la Haute-Savoie

- La liaison A40/Chasseurs est en étude.
- Des réflexions sont en cours sur le nœud routier d'Étrembières afin de compléter le système d'échangeurs, avec une date de mise en service à partir de 2025. Des réflexions sur le positionnement exact sont en cours. Ce projet s'articule avec le projet de la traversée du lac.
- Le projet d'évitement routier de St-Gingolph est acté en décalage. Sa réalisation interviendra après une requalification de la traversée actuelle du village et la mise en service de la ligne ferroviaire du Sud-Léman.
- Le projet de traversée de la localité de St-Gingolph est en phase d'étude.

### Canton du Valais

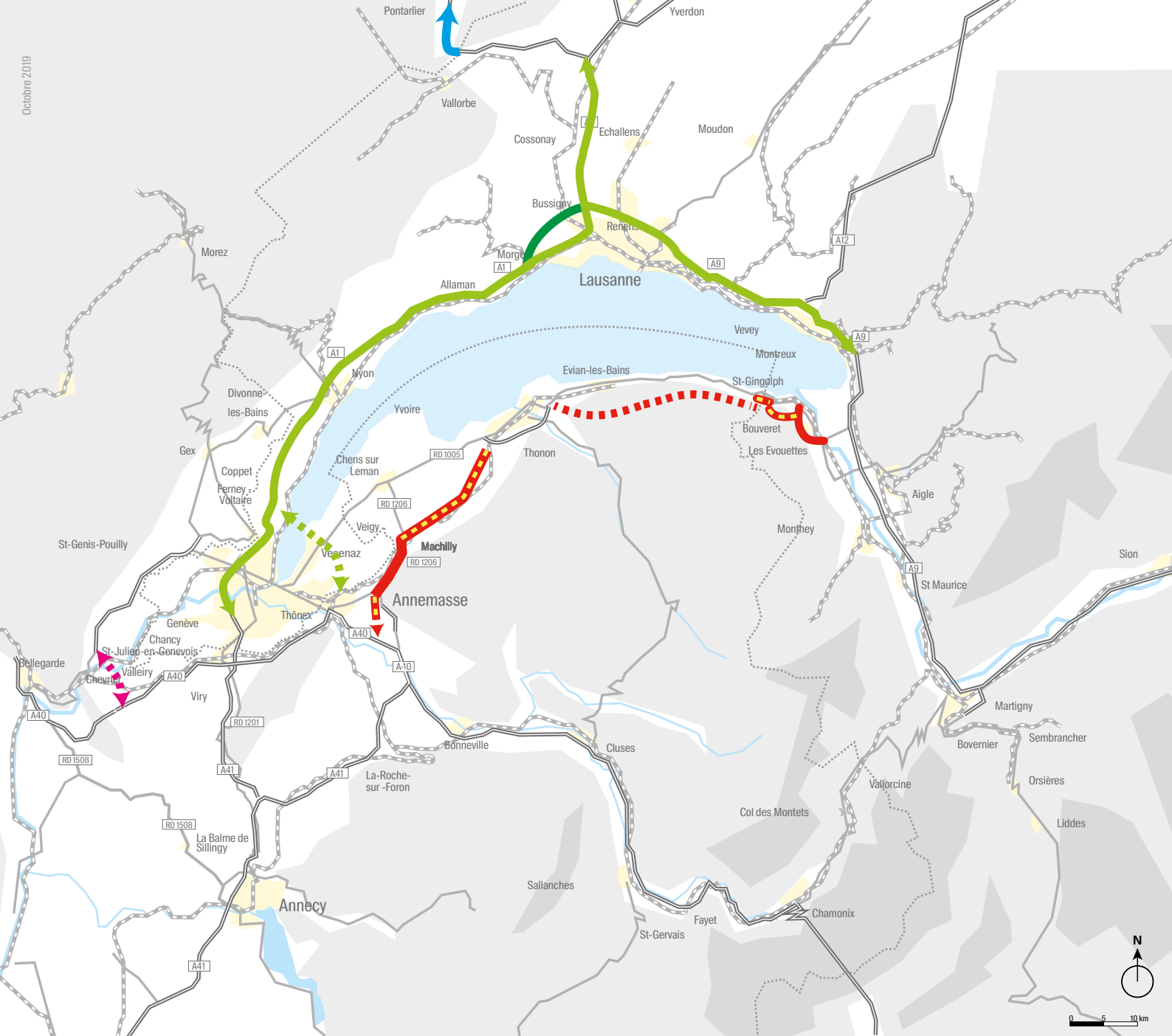
- Les travaux de percement du contournement des Évouettes sont en cours ; la mise en service de ce nouveau tracé est prévue vers 2023.
- La déviation du Bouveret fait l'objet d'une étude de faisabilité.
- Le projet d'évitement routier « court » de Port-Valais est en phase d'étude.

### Canton de Genève

- Réalisation, à l'horizon 2040, d'une traversée de la Rade.
- Liaison du bouclage autoroutier au désenclavement du Chablais à l'horizon 2040. L'opportunité de cette liaison est en cours d'étude au sein du comité partenarial de suivi de TLAC et devrait être confirmée jusqu'à juin 2020.

*Projets de restructuration du carrefour « Porte de France » à Saint-Genis-Pouilly (Ain) et de mise en place du BHNS « Porte de France (Saint-Genis-Pouilly) / Meyrin-Cern ».*





## Principaux projets et études en cours : Projets Routiers Structurants

**Accrocher la métropole lémanique aux réseaux des métropoles européennes**

2x2 voies Pontarlier - Vallorbe

**Relier le Pays de Gex à l'A40**

Liaison nouvelle de raccordement (étude de pré-faisabilité en cours)

**Boucler le contournement de Genève et suppression des goulets d'étranglement**

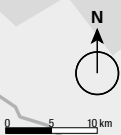
- Traversée du lac (horizon 2040)
- Programme d'assainissement des goulets d'étranglement:
  - Vengeron – Aéroport (2025)
  - Aéroport – Perly (2034)
  - Crissier (2030)
  - Coppet – Nyon (2034)
  - Vengeron – Coppet (2034)
  - Nyon – Morges Ouest (horizon à déterminer)
  - Villars Ste Croix-Montreux (à l'étude)
  - Cossonay – Essert-Pittet (à l'étude)

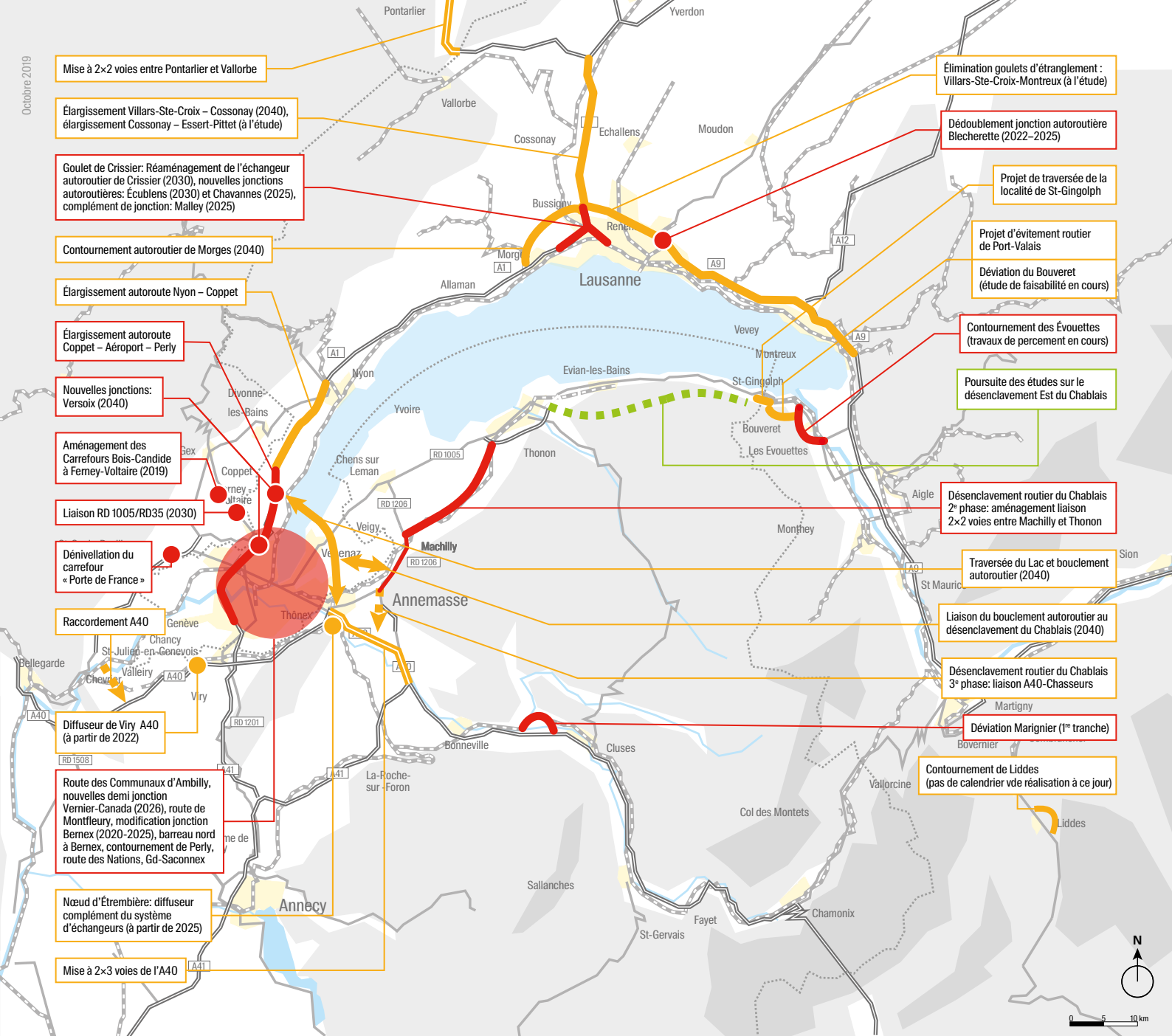
**Assainir la traversée de Morges et désengorger l'entrée d'agglomération lausannoise**

Grand contournement autoroutier avec pique

**Désenclaver le Sud Léman – Désenclavement routier du Chablais**

- Projets finalisés ou en cours de réalisation
- Projets validés / à l'étude
- Projets non-validés / pistes de réflexion





## Principaux projets et études en cours : Infrastructures de transports routiers

- / — Projets décidés pour le court ou moyen terme (2019-2030)
- / — Projets à l'étude (échéance à préciser)
- / — Concept – À définir

# Réseau cyclable

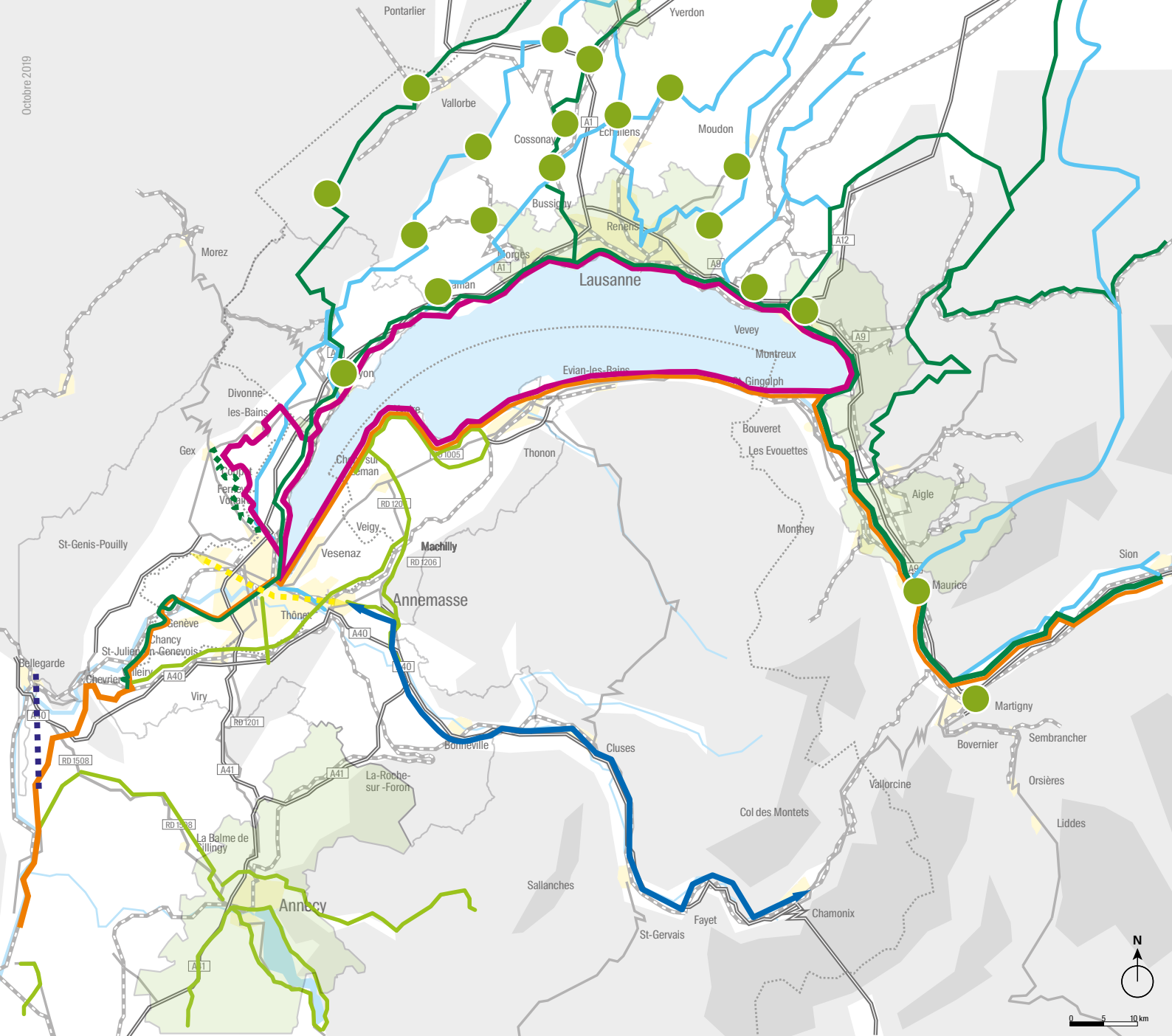
---

**Au-delà de la pratique touristique et sportive, l'objectif est de développer un réseau cyclable à l'échelle du bassin lémanique qui permette d'améliorer sensiblement les déplacements quotidiens par la voie cyclable.**

---

- De nombreux aménagements de véloroutes et voies cyclables sont en cours de réalisation dans le bassin lémanique et tentent de répondre aux objectifs de sécurisation de la pratique du vélo et de mise en cohérence avec le réseau de transports publics existant.
- Véloroute du Léman au Mont-Blanc. Des études sont en cours sur Marignier et pour la liaison Cluses-Le Fayet.
  - Véloroute La Frontalière. Des études d'itinéraires sont en cours; la véloroute est désormais intégrée à la ViaRhôna.
  - Véloroute Sud-Léman. La véloroute est intégrée à la ViaRhôna. Sur la partie Ouest: création de voies vertes sur les communes de Chens-sur-Léman, Excenevex et Messery. La partie Est de l'itinéraire est en phase d'étude: son tracé ne devra pas obérer la possibilité de rouvrir la ligne ferroviaire entre Évian et St-Gingolph. Pour les sections de voies vertes Nernier – Yvoire et Excenevex – Port de Sciez le dossier DUP (déclaration d'utilité publique) a été déposé.
  - Voie verte d'agglomération St-Genis – Annemasse. Concertation et études sur le tronçon Annemasse. L'avancement du projet côté St-Genis se fera en cohérence avec le projet de BHNS. Le financement des tronçons situés entre les Eaux-Vives et Saint-Genis fait l'objet d'un cofinancement de la part de la confédération Suisse dans le cadre des Projets d'Agglomération 1 et 2.
- Système d'axes pénétrants cyclables du cœur de l'agglomération genevoise vers les centres régionaux, jusqu'aux frontières cantonales. Différents tronçons sont actuellement à l'étude et en cours de réalisation. Une partie des projets fait l'objet d'un cofinancement de la confédération suisse dans le cadre du Projet d'agglomération 1.
  - Voie verte Gex – Ferney-Voltaire. En accompagnement du projet de BHNS entre Gex et Ferney-Voltaire, une voie verte sera réalisée pour garantir une continuité de la mobilité douce parallèle au BHNS et dont les liaisons de rabattement lui assureront une interconnexion avec les différents arrêts du BHNS qui jalonnent les communes entre Gex et Ferney-Voltaire.
  - Canton de Vaud. Stratégie cantonale de promotion du vélo à l'horizon 2020, axée sur le développement du réseau cyclable dans les agglomérations et la mise en place d'un réseau de rabattement sur les gares et centres régionaux.
  - Département de l'Ain. Mise en œuvre du Plan Vélo 01 2017-2021 permettant au Département de l'Ain d'accompagner financièrement la réalisation de quelque 80 km de voies cyclables créées en site propre et de nombreux réseaux cyclables à vocation utilitaire, notamment dans le Pays de Gex.





## Réseau cyclable structurant

### Réseau structurant National et international

- Véloroute ViaRhôna – Eurovélo 17
- Véloroute du Léman au Mont-Blanc
- Tour du Léman à vélo
- Réseau « La Suisse à vélo » : itinéraires nationaux

### Réseau régional interurbain

- Développement RER Vaud
- Grand contournement autoroutier avec pique
- Projets finalisés ou en cours de réalisation
- - - Projets validés / à l'étude
- - - Projets validés / à l'étude
- - - Projets non-validés / pistes de réflexion

### Réseau urbain d'agglomération

- ◊ Périmètre du réseau cyclable d'agglomération



P+R Annemasse (Haute-Savoie).

# Parcs Relais et aires de covoiturage

---

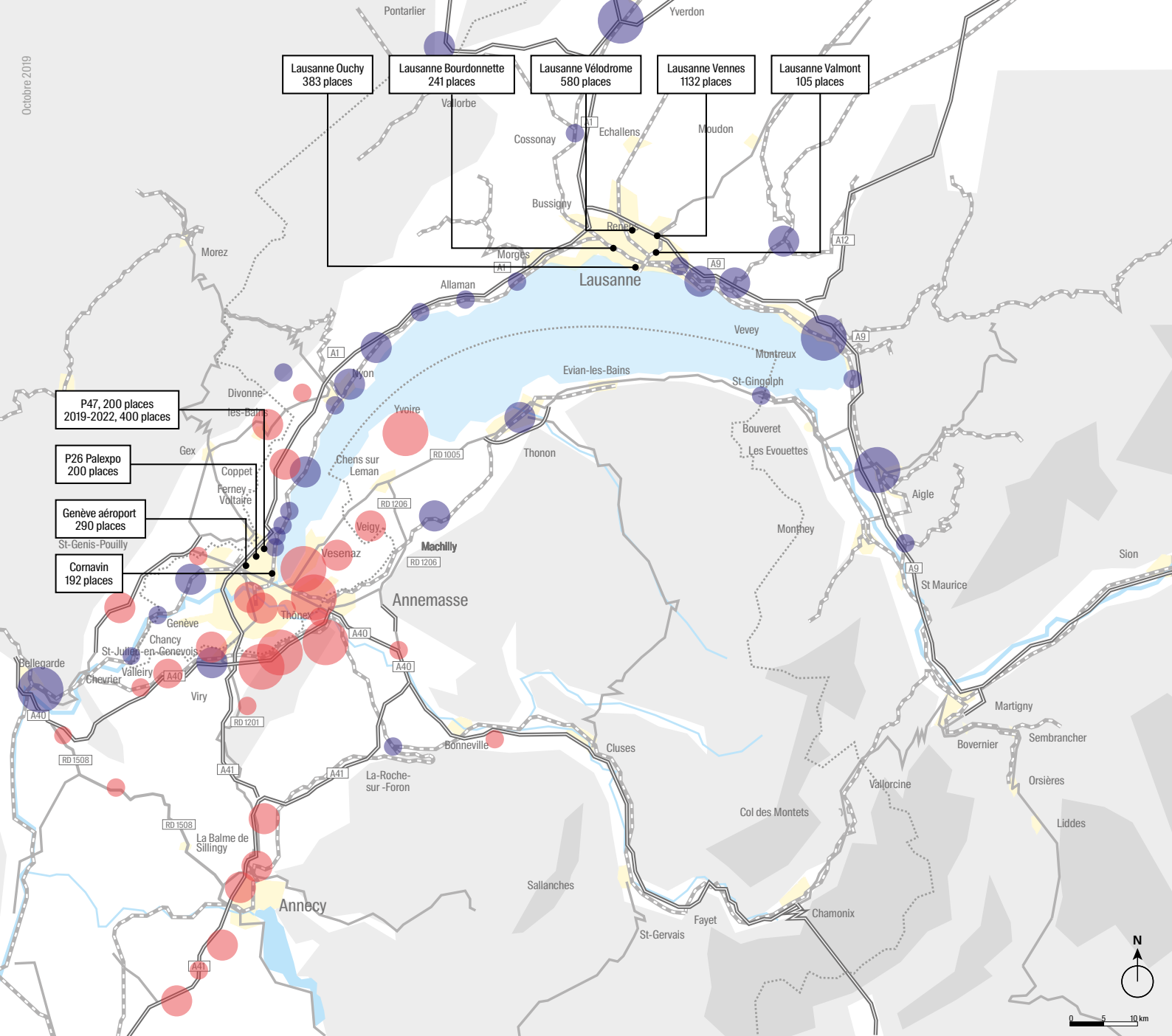
**Une nouvelle vue d'ensemble des équipements Parcs Relais (P+R), des aires de covoiturage et des autres équipements permettant le report modal depuis les transports individuels motorisés vers d'autres modes de transport a été réalisée.**

---

Les données reçues sur les aménagements existants concernent exclusivement des aménagements P+R. Ces zones de stationnement sont de manière générale ouvertes au covoiturage et favorisent la multimodalité. Les aménagements P+R ont été considérés indépendamment du fait qu'il y ait un lien entre le stationnement et le titre de transport. Graphiquement, une différenciation est effectuée par rapport à la situation des P+R représentés (en gare ferroviaire ou hors gare ferroviaire).

Pour respecter l'échelle du Schéma de cohérence lémanique des transports, sont représentés sur la carte les aménagements offrant plus de 50 places. Une catégorisation a été faite par rapport à la capacité : entre 50 et 100 places, entre 100 et 200 places et plus de 200 places.

En 2018, un inventaire des équipements P+R a été réalisé sur le territoire du Grand Genève. Celui-ci comprend l'état existant et l'état projeté à l'horizon 2025-2030. Les rendus de cette étude ont été utilisés pour compléter la carte P+R du Schéma de cohérence lémanique.



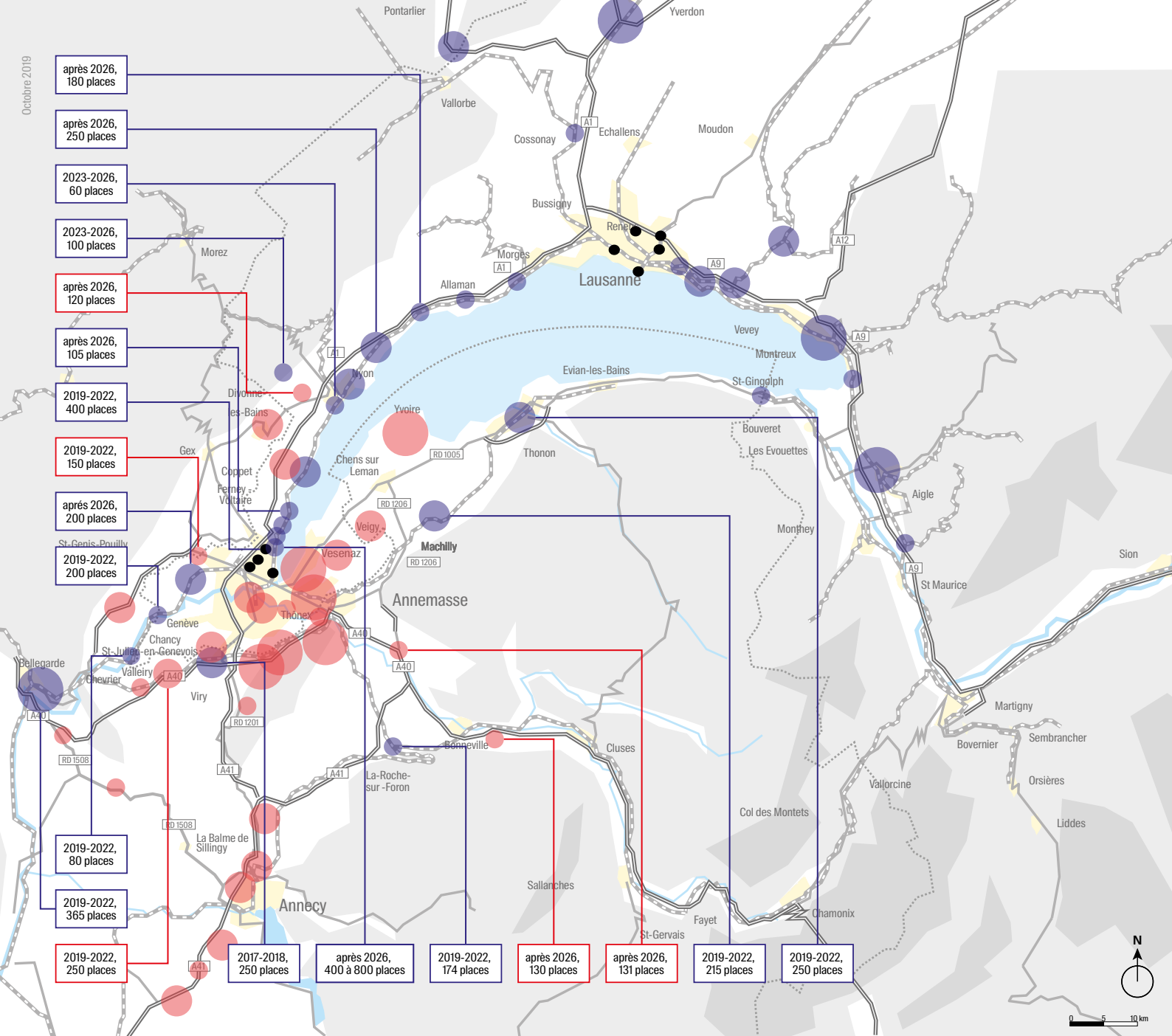
### Parkings P+R existants

#### Hors gare ferroviaire

- + de 200 Places
- + de 100 Places
- + de 50 Places

#### En gare ferroviaire

- + de 200 Places
- + de 100 Places
- + de 50 Places



## Parkings P+R existants et projets d'extension

Hors gare ferroviaire  
(capacité actuelle)

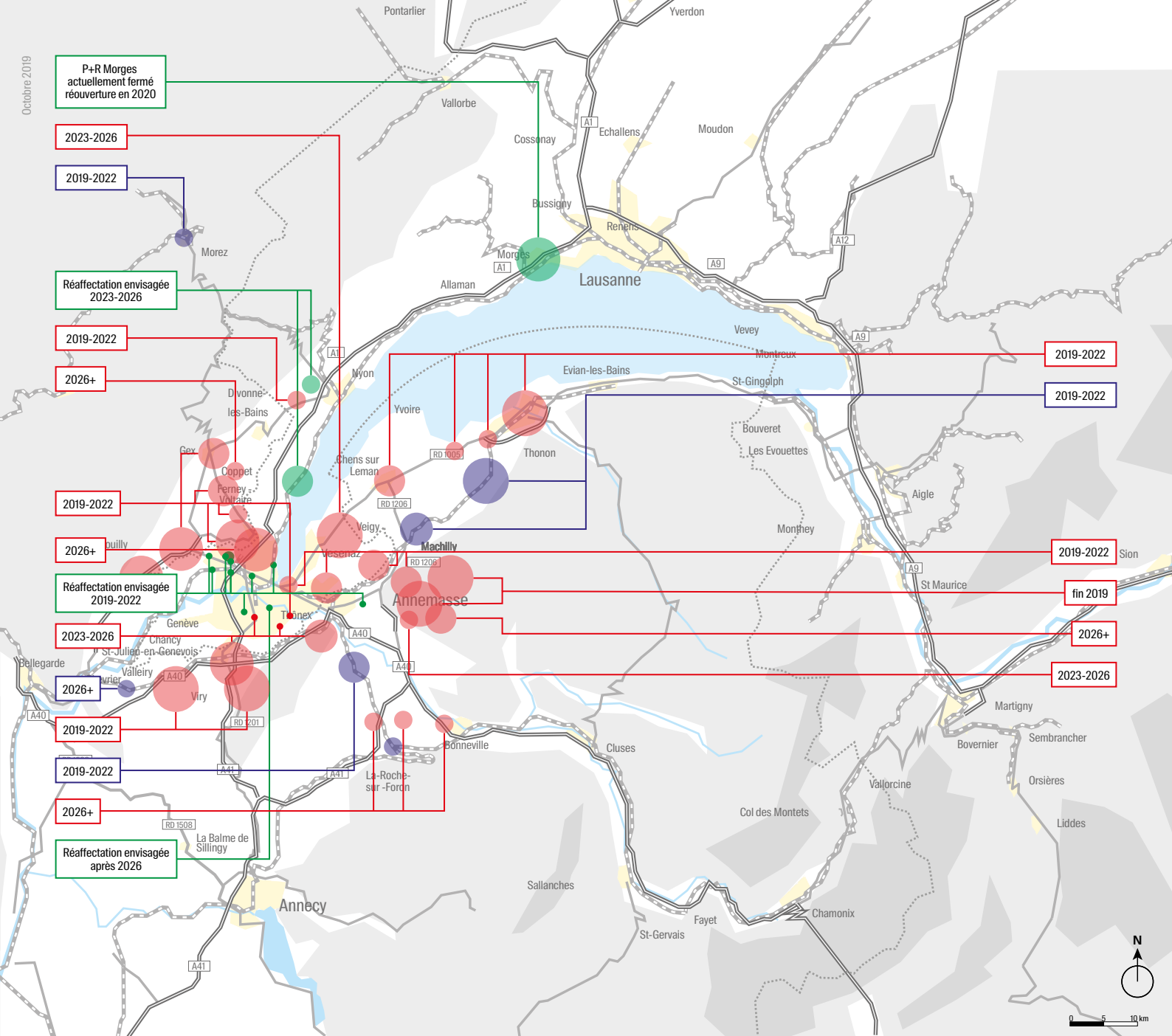
- + de 200 Places
- + de 100 Places
- + de 50 Places

En gare ferroviaire  
(capacité actuelle)

- + de 200 Places
- + de 100 Places
- + de 50 Places

Horizon de l'extension du parking P+R et nombre de places

disponibles après l'extension



### Parkings P+R en projet et réaffectations envisagées

#### Hors gare ferroviaire

- + de 200 Places
- + de 100 Places
- + de 50 Places

Horizon de mise en service du parking P+R

#### En gare ferroviaire

- + de 200 Places
- + de 100 Places
- + de 50 Places

#### Réaffectation envisagée

- + de 200 Places
- + de 100 Places
- + de 50 Places

Horizon de réaffectation du parking P+R

# Conclusion

---

## Une concertation et une information mutuelle à pérenniser

---

Fruit d'une large concertation, le Schéma de cohérence lémanique des transports est l'expression des grandes orientations en matière de politique des transports à l'horizon 2030. Il regroupe l'ensemble des projets portés par les collectivités publiques suisses et françaises membres du Conseil du Léman dans les domaines routiers et ferroviaires, en matière de transports collectifs, de réseaux cyclables structurants et d'aires de covoiturage/P+R. Comme pour les éditions passées, la présente mise à jour a fait l'objet d'une traduction cartographique par mode de déplacement. À la traditionnelle brochure s'ajoute désormais une publication informatique dynamique, qui est accessible depuis le site Internet du Conseil du Léman ([www.conseilduleman.org](http://www.conseilduleman.org)).

La mise à jour du Schéma et les discussions qu'elle implique au sein de la commission Mobilité lémanique et du Conseil du Léman contribuent activement au développement cohérent et efficace des réseaux et des infrastructures de transport dans tout le bassin lémanique. Le Schéma de cohérence lémanique des transports est non seulement le fruit d'une intense collaboration entre les techniciens des cinq entités constitutives du Conseil du Léman, ses adaptations ont également contribué à instaurer, au fil du temps, un véritable espace de dialogue et de concertation entre autorités françaises

et suisses. Ce dialogue et cette concertation permettent de répondre avec satisfaction aux besoins de mobilité accrus des habitants d'une région en fort développement malgré, grâce, et par-delà la frontière. Le Schéma de cohérence des transports est aujourd'hui un outil apprécié qui facilite le dialogue entre les institutions françaises et suisses. Il aide à mobiliser les acteurs locaux, régionaux voire nationaux en faveur des projets de mobilité à mettre en œuvre à l'échelle de la région transfrontalière lémanique.

Le Schéma de cohérence lémanique des transports est ainsi une parfaite illustration de la portée des démarches de coopération transfrontalière. Par le dialogue transfrontalier et la construction de projets communs, le Conseil du Léman cherche à répondre aux enjeux d'avenir auxquels la région lémanique est confrontée. Les enjeux de mobilité sont importants et dépassent les frontières. La concertation et l'information mutuelle sont nécessaires pour résoudre et anticiper les problématiques de transports et de mobilité. C'est dans ce sens que les partenaires du Conseil du Léman souhaitent pérenniser le Schéma de cohérence lémanique des transports et en faire un instrument central contribuant à concilier l'exceptionnel dynamisme de la région lémanique et la préservation du son cadre paysager et naturel unique.

# Contacts

---

## Présidence du Conseil du Léman

---

### Canton de Vaud

**Mme Laure COUSSOT**

Déléguée aux affaires transfrontalières,  
Office des Affaires Extérieures, Département  
des finances et des relations extérieures

+41 21 316 40 78

Rue de la Paix 6  
1014 Lausanne  
Suisse

laure.coussot@vd.ch

---

## Secrétariat de la Commission Mobilité lémanique

---

### Canton du Valais

**Mme Véronique RODRIGUEZ**

Collaboratrice scientifique, Affaires extérieures,  
Chancellerie d'État, Canton du Valais

+41 27 606 21 54

Palais du Gouvernement  
Place de la Planta 3  
1951 Sion  
Suisse

veronique.rodriguez@admin.vs.ch

---

## Autres entités membres du Conseil du Léman

---

### Département de l'Ain

**Mme Brigitte BETTU**

Directrice, Direction  
des affaires européennes  
et transfrontalières,  
Département de l'Ain

+33 474 24 48 24

45 Avenue Alsace Lorraine  
BP 10114  
01003 Bourg-en-Breses cedex  
France

brigitte.bettu@ain.fr

### Département de la Haute-Savoie

**Mme Marie GASTALDI**

Responsable du SETESI,  
Service Europe, transfrontalier,  
enseignement supérieur  
et innovation, Département  
de la Haute-Savoie

+33 450 33 58 30

1 rue du 30<sup>e</sup> Régiment  
d'Infanterie  
CS32444  
74041 Annecy cedex  
France

marie.gastaldi@hautesavoie.fr

### Canton de Genève

**Mme Christine RICCI**

Secrétaire adjointe, Service  
des affaires européennes,  
régionales et fédérales,  
Département présidentiel,  
Canton de Genève

+41 22 327 90 60

Quai du Seujet 10  
CP 3964  
1211 Genève 3  
Suisse

christine.ricci@etat.ge.ch

### Le Conseil du Léman

Le Conseil du Léman est un organisme de coopération franco-suisse fondé en 1987 et composé des Départements de l'Ain et de la Haute-Savoie, des Cantons de Genève, de Vaud et du Valais. La Région Auvergne-Rhône-Alpes participe aux travaux de l'organisme avec le statut d'observateur. Cette instance de concertation vise à promouvoir les relations transfrontalières sur le Bassin lémanique et à initier des projets communs de coopération franco-suisse.



**CONSEIL DU LEMAN**  
AIN HAUTE-SAVOIE  
VAUD VALAIS GENEVE

